



Club Nautique de Port-Miou

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 4 mars 2018

L'assemblée Générale réunie à la Maison de L'Europe et de la Vie Associative de Cassis le 4 mars 2018 commence à 10H.

72 membres sont présents ou représentés sur 149. Le quorum (1/6e des membres minimum) étant atteint, le président ouvre l'assemblée.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 5 MARS 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) RAPPORT MORAL par Yves Attali

Chers membres, Chers amis.

J'ai toujours un immense plaisir à vous retrouver à l'occasion de notre Assemblée générale avec quand même un moment de tristesse et de désappointement en pensant à ceux qui nous ont quittés cette année. Françoise rappellera leurs noms dans son rapport et nous aurons une pensée pour eux

Et nous sommes malheureusement chaque année un peu moins nombreux dans la calanque en tant que titulaires d'AOT du fait des dispositions de l'arrêté 2004.

Mais vous savez combien, entouré des membres élus et bénévoles de notre Conseil d'Administration nous œuvrons pour le renouvellement de l'AOT 2019 et le renouvellement des AOT individuels

Aussi, je profite pour vous remercier au travers de ce Conseil d'Administration que vous avez élu l'année dernière et qu'il m'a répercuté, pour la confiance que vous m'avez témoignée pour animer le CNPM, défendre vos droits..... Mais aussi vous rappeler nos devoirs et surtout atteindre les objectifs fixés.

Maison de l'Europe et de la vie Associative

Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 <http://www.cnport-miou.org> Email : cnpm@sfr.fr

Pour 2017 nous avons travaillé ensemble la feuille de route de notre club

- Développer le CNPM par l'arrivée de nouveaux adhérents titulaires d'AOT ou participants. Nous verrons si tel est le cas au travers du rapport administratif.
- Organiser avec plus de participants les « traditionnelles régates » mais aussi les sorties découvertes à la voile.
- Développer notre école de voile, la faire vivre au travers d'un partenariat
- Participer en étant force de propositions aux réunions Ville Clubs
- Participer et soutenir l'action de l'UNPMC afin que le nouvel arrêté 2019 réponde à nos objectifs : Etre toujours détenteur d'une AOT individuelle dans la calanque et obtenir le droit aux renouvellements.
- Participer aux travaux et actions de la FSN13
- Participer au nettoyage de la calanque et être dans une dynamique de protection de l'environnement

Et je peux dire aujourd'hui que la quasi-totalité de ces objectifs ont été atteint tout comme la bonne gestion de nos finances.

Cette année qui vient de s'écouler et dont je vous dois ce rapport moral a été une année de plus importante dans le processus des négociations avec la Ville la DDTM le Parc National

Le nouveau directeur Pascal SEILLIER ne s'est pas fait que des amis avec sa volonté de répondre aux injonctions de la DDTM de réaliser les demandes inscrites dans l'arrêté 2004

La nomination du référent CNPM Alex que je remercie pour son dévouement est toujours intervenu pour défendre les intérêts de nos membres.....lorsqu'on l'a sollicité par l'envoi du double de la fiche demande d'intervention

Le changement de mentalité suite à l'harmonisation du plan d'eau avec ses avantages et inconvénients

Une participation active au sein de l'UNPMC avec la mise en place des réunions avec

- La Ville et la capitainerie bien entendue - la de la Convention entre la Ville et le CNPM
- La DDTM et le renouvellement de l'AOT
- Le Parc National des Calanques et sa vision de la Calanque de demain
- L'élaboration d'un projet « Calanque nouvelle 2019 »

Nous avons pu non seulement participer aux réunions mensuelles Ville Clubs
Mais être force de propositions dans les commissions de travail sur :

Maison de l'Europe et de la vie Associative

Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 <http://www.cnport-miou.org> Email : cnpm@sfr.fr

- Gestion des déchets
 - Organisation et l'harmonisation du plan d'eau
 - Tarification des AOT
 - Présence à l'UNPMC
 - Possibilités de changements de bateaux
 - La rénovation du château
- Et bien d'autres sujets plus internes comme l'école de voile, la rénovation du club, sa mise à disposition

Au cours de l'année 2017 de nombreuses réunions ont eu lieu avec la Mairie de Cassis le Délégué, les différentes associations de la calanque et l'école de voile afin d'atteindre les objectifs fixés et force est de constater que nous y sommes arrivés

Merci à tous !

Merci aussi à

Madame le Maire, Danielle MILON, qui a toujours soutenu le Club Nautique de Port Miou avec son premier adjoint, Monsieur Philippe DENONFOUX, dont je salue la présence et Marc de CANEVA délégué à la mer.

Je les remercie très sincèrement pour les actions communes que nous entreprenons et surtout pour la confiance réciproque que nous avons pour arriver à nos fins.

Pour continuer sur les objectifs 2018 et toujours avec votre aval dans le but d'être incontournable dans la calanque

Des réunions d'informations ou de formation telle que l'obtention du CRR

Participation aux réunions mensuelles Ville Clubs

Avec ses commissions de travail sur :

- Règlement d'usage
- Harmonisation du plan d'eau - Changement de bateaux
- Tarification et paiement des AOT
- Développement de l'école de voile en vue de la base nautique
- Le travail du référent

La présence et actions à l'UNPMC

Calanque nouvelle 2019

Les ambitions de l'équipe sportive du club

Conventions avec d'autres associations ou entreprises

Prenez vos agendas et notez quelques dates

Le 18 mars AG de l'UNPMC

Le 22 avril la traditionnelle journée du nettoyage de la calanque

Nous comptons beaucoup sur votre concours pour que cette journée soit une réussite et qu'elle puisse le cas échéant être renouvelée l'année suivante. C'est grâce à ce genre d'animation que le CNPM perpétue sa tradition d'organisateur d'événements liés à la mer.

Les 11,12 et 13 mai « Les voiles de Cassis »

Le 3 juin la fête du Club

Le 23 juin la fête de la musique avec la fête des voisins

Le 9 septembre la coupe de l'Union

Nous devons être optimistes pour l'avenir de notre Club dans la calanque et de son évolution.

Nous devons continuer à être force de propositions vis-à-vis des collectivités territoriales afin de leur démontrer que la présence des plaisanciers est un gage de respect de la protection de l'environnement

C'est pourquoi je compte sur vous pour aider votre prochain conseil pour qu'il poursuive sa mission.

Par leur dévouement, ils démontrent leur attachement à notre bien ancienne association qui serait déjà enterrée sans leur implication. Je les remercie tous car ils me permettent de dégager encore plus de temps pour le devenir de la calanque et de ses plaisanciers. Je souhaite une mention spéciale pour notre Secrétaire Générale Françoise sans qui le fonctionnement interne du Club ne serait pas possible et qui laisse sa place cette année,

Et qui certainement aura à cœur de passer le relais à celui ou celle qui prendra ce poste. Egalement Robert notre gardien du temple qui veille sur nos finances. François qui n'aime pas prendre la parole mais qui entre autre quotidiennement met à jour le site internet du club, organise les régates, et le lien avec la FFV et bien d'autres comme Gérard, Alex, Olivier, Dominique, Marc qui s'investissent de plus en plus et notre porte voix ...Henri.

Cette année va être une année de changement au sein de notre club et de l'UNPMC

Le nombre de candidats au renouvellement de notre CA en est la preuve. Et pour l'UNPMC votre serviteur a épuisé les 4 années.....eh oui déjà ...

Plus que jamais je souhaite que nous prenions tous conscience que nous cohabitons dans un des plus beaux endroits de la méditerranée, avec un statut particulier, et que devons le protéger afin de le léguer à nos descendants, amis ou autres

Je suis convaincu que même si tout n'est pas « rose », comme chacun d'entre vous pourrait le souhaiter, le but final doit être toujours dans nos têtes car c'est lui seul qui est le plus important aujourd'hui et surtout pour l'année à venir

Je vous remercie de votre attention

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3°) RAPPORT ADMINISTRATIF par Françoise Forge

Adhérents

Le rapport administratif de l'année 2016 faisait état de 164 membres.

Notre club compte en 2017 **149 membres** à jour de leur cotisation

- 117 propriétaires par rapport à 123 en 2016
- 10 Copropriétaires par rapport à 13 en 2016
- 22 membres actifs par rapport à 28 en 2016

3 propriétaires n'ont pas réglé leur cotisation (Remi Derbez, Philippe Oddou, Agnès Regis)

5 propriétaires n'ont pas renouvelé leur adhésion au CNNPM

- Alain Pujazon (ne vient plus a Port-Miou)
- Arnaud Schumacher (vente de bateau)
- Léa Abitbol (décédée)
- Jean-Marc Tessonier (cotise à l'YCCC)
- Pierre Michel (cotise à l'UPPM)

3 Copropriétaires (Olivier Amsellem, Jean-Pierre Chaumy, Stéphane Jaubert) et 8 membres actifs n'ont pas renouvelé leurs cotisations.

Nous avons enregistré en 2017, 2 nouvelles adhésions de détenteurs d'AOT (Daniel Balisoni, Arlette Guillermo), et un copropriétaire (Christophe Ciantar copropriétaire de Dominique Lardennois) ainsi que 2 nouveaux membres actifs, Florian Quiec et Florian Saint-Martin (Ecole de voiles)

Malgré de nouvelles adhésions, le nombre de cotisations suit la diminution du nombre de bateaux dans la calanque. Nous avons noté en 2016 une forte augmentation des membres actifs, celle-ci ne s'est pas confirmée en 2017.

Conseil d'Administration

Le conseil d'administration comprend **15** membres :

Un conseiller est élu pour 6 ans, il est rééligible.

Le renouvellement du conseil d'administration s'opère par tiers, tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2016, nous procédons donc au renouvellement du tiers sortant en 2018.

Suite a la démission d'Yvon Chenin, le Conseil d'administration, comme prévu dans ses statuts, a coopté Noura Benraad pour le remplacer, le 28 janvier 2017. Noura assure ce remplacement jusqu'à la fin du mandat d'Yvon, soit en 2018. Elle est éligible pour un nouveau mandat.

Prénom	Nom	Fonction	Sortant en
Yves	Attali	Président	2022
Françoise	Forge	Secrétaire Général Administratif	2018
François	Mellon	Secrétaire Général Technique, Commission sportive	2018
Robert	Zamparo	Trésorier	2022
François	Dumon	Vice-Président	2022
Marc	Lhuillier	Vice-Président	2020
Gérard	Plaisant	Vice-Président	2020
Henri	Basso	Commission environnement, Ecole de voile	2018
Noura	Benraad	Commission festivités	2018
Dominique	Beset	Commission environnement : travaux	2020
David	Bossy	Commission communication	2020
Olivier	Briere	Commission croisière	2022
Alex	Gabriel	Commission communication	2022
Michel	Lafon	Commission festivités	2018
Dominique	Richer	Commission croisière	2020

Président d'honneur : **Claude Laurendeau**

Les candidats à l'élection pour remplacer les 5 membres sortants sont au nombre de 8, et se présentent tour à tour à l'assemblée.

Patrick ASTINOT (absent) , Henri BASSO, Noura BENRAAD, Pascal LEROY, François MELLON, David PIRONDEAU, Martine SIMSOLO, André TAIEB-LUTTON.

Le vote aura lieu en fin d'assemblée.

Le Président remercie les membres du CA pour leur travail et ceux qui par leur participation démontrent la vivacité à du CNPM.

Le rapport administratif est approuvé à l'unanimité.

4°) RAPPORT SPORTIF par François Mellon

Résultats des régates CNPM 2017 :

- Challenge d'hiver : **ATTILA** à André SIMON
5 manches courues/6 ;
13 bateaux inscrits et classés, 7 à 9 bateaux par manches.
- Printemps du Livre : **FISSA** à Jacques/François DUMON
ATTILA à André SIMON

OPEN BAR à François MELLON

3 manches courues/3 ;
18 bateaux inscrits, 16 bateaux classés.

- **Coupe Georges Arnaud** : **ONDULAT** à Éric ORDENER
1 manche courue/3 ;
6 bateaux inscrits et 5 classés.
- **Coupe de l'Union** : **OPEN BAR** à François MELLON
ATTILA à André SIMON
RENATA à Alain DALLONNEAU (LEI PESCADOU)
2 manches courues/2 ;
36 bateaux inscrits, 26 bateaux classés.
- **Coupe de l'Amitié** : **ONDULAT** à Éric ORDENER
2 manches courues/2 ;
11 bateaux inscrits, 8 bateaux classés.
- **Challenge d'automne** : **ATTILA** à André SIMON
Seul à terminer une manche (la quatrième) !
2 manches courues/4 ;
7 inscrits et classés, 5 bateaux par manches.

Bilan des régates CNPM 2017 :

- a) 6 épreuves validées sur 6 ; 15 manches courues sur 20 prévues.
- b) Nombre de bateaux participants par manche en baisse sur l'année par rapport à 2016 soit de 5 à 9 bateaux départs ; les régates SOLO et DUO (challenge Georges-Arnaud) n'attirent plus personne (Voir ci-après) ; les résultats sont toujours établis en un seul groupe (régate et croisière) du fait de manque de bateaux.
- c) **30 bateaux ont régaté en 2017** (dont 7 bateaux des autres clubs de la calanque et 1 passager).
- d) **Coupe de l'Union** : Encore une bonne participation cette année, surtout au parcours « Chrono » du samedi ; moindre pour le Vire-Vire. Toujours une très bonne convivialité pour cette quatrième édition ; le principe étant toujours de faire courir tous types de voilier de la calanque sans contraintes de jauge, licences ... et selon son tempérament et ses envies.

Epreuve reconduite en septembre 2018 (08 et 09 [avancée d'une semaine ! challenge Georges-Arnaud réduit à un WE 22-23]) ; venez nombreux !

e) **Régate du Printemps de Cassis** : Principe identique à celui de la coupe de l'Union : Tous les bateaux peuvent participer sans contraintes.

Epreuve reconduite en 2018 sous la forme de deux dimanches (22 et 29 avril,; venez nombreux !

CALENDRIER : www.cnport-miou.org/pages/calendrier-2018.html

Les résultats de bateaux du CNPM à l'extérieur :

- **Fissa** (François et Jacques Dumon, Patrick GOUIN) a participé cette année aux :
 - **Voiles de CASSIS** : 2^e (sur 09) ;

Les résultats de Membres du CNPM à l'extérieur :

- **Mini JI** (Patrick et Yves Chenin) :
 - **LIGUE** : 6^e/13 Yvon et 13^e Patrick.
 - **PACA 16-17** : 5^e/21 Yvon et 19^e Patrick.
- **Et** (sélection de résultats) :
 - **Jurys Cup** : 3^e (sur 14) Dominique ARNAUD et Jean-Michel COUSIN, 1^{er} (sur 8) Christophe PLANCHE.
 - **Semaine de Porquerolles** :
3^e (sur 07) David PIRONDEAU,
1^{er} (sur 14) Christophe PLANCHE et Jean-François MAGNAC
 - **SNIM** : 6^e (sur 28) Éric LARATTE,
4^e (sur 30) Gérard PLAISANT,
2^e (sur 15) Jean-François MAGNAC.
 - **Vire-Vire** : 6^e (sur 115) Gérard PLAISANT et Robert ZAMPARO,
10^e Christophe PLANCHE,
12^e André CURCI, Gilbert CELLA et Jean-François MAGNAC
 - **Giralia** : 3^e (sur 28) David PIRONDEAU.
 - **Hyères séries** : 5^e (sur 07) Christophe PLANCHE,
3^e (sur 18) Gérard PLAISANT.
 - **Spi Dauphine** : 17^e (sur 24) Dominique BESSET et 19^e Gilbert CELLA.

- Voiles de ST : 3^e (sur 12) Fabio ZARELLI.

Activités de l'Equipe Club Comité de Course du CNPM :

Le club a été chargé, cette année encore, de l'organisation sur l'eau d'épreuves :

- **Les Voiles de Cassis** - Voiles traditions (Organisateur Jean Trapani) ;
- **Les Voiles de l'Aéronautique** - Régate inter-entreprises en Grand-Surprise ;
Le CNPM est Club Support (Organisateur TeamWinds).
- **La Coupe Neptunium / CEA** - Régate entreprise en Grand-Surprise ;
Le CNPM est Club Support (Organisateur TeamWinds).

Ces régates ont mobilisé à chaque fois des volontaires du club pour assurer le comité de course à terre et sur mer : Avis de Course, définition des parcours (Instructions de Course), inscriptions (licences, jauges ...), bateau comité, bateaux pointeurs, établissement des résultats, jury ... et participations aux festivités qui ont suivies !

Equipe Club Comité de Course en 2017 : Alex, Bernard, David, Dominique, Françoise, François, Fred, Henri, Josyane, Marc, Philippe, Robert, Yves ...

Un grand bravo à tous, régatiers et bénévoles.

5°) RAPPORT FINANCIER 2017 par Robert Zamparo

Au 31 décembre 2017 le CNPM disposait de **72124.34 €** qui se décomposaient de la façon suivante

Compte chèques Société Générale : 6.846,26 €	Compte associatif Société Générale : 65.278,08 € (dont 417.85 € d'intérêts t2017)
--	---

Comptes définitifs de l'exercice 2017

CHARGES		PRODUITS	
Ecole de voile: location bateau, réversion moniteur	9090.77 €	Recettes Ecole De Voile	11243.17 €
Pôle course	470.00 €	Participations pôle course	0.00 €
Voiles de Cassis : frais d'organisation	1671.30 €	Ventes de prestations : Voiles de Cassis	2500.00 €
Missions, réceptions : Assemblée Générale, fête club, Coupe de l'Union, Coupe de l'amitié, gâteau des rois, défraiements.	4 757.47 €	Participations: fête du club, Coupe de l'Union, Coupe de l'amitié, autres participations diverses	3272.48 €
Achats et charges diverses: petit matériel, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, missions	1278.43	Cotisations sociétaires et participants	6603.90
Achat matériel collectif durable	4837.58	Mise à disposition Club House + sponsoring club	901.00
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances	1214.74	Subventions (Ville de Cassis- CD13)	5400.00 €
Affiliations, engagements, participations	1528.50 €		
	7330.75 €		7504.90 €

Maison de l'Europe et de la vie Associative

Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 <http://www.cnport-miou.org> Email : cnpm@sfr.fr

Achat licences FFV	6197.40 €	Vente de licences FFV	6372.91 €
Provision pour charges	4000.00€		
TOTAL	35046.19 €	TOTAL	36293.46 €

Le compte d'exploitation de l'exercice 2017 se solde par un excédent de 1.247,27 €.

On peut noter

- La baisse des recettes de cotisations (12%), corrolaire de la diminution des effectifs,
- Le versement d'une subvention municipale de 4000 €, ainsi que celle de 1400 € du Conseil Départemental 13,
- Le résultat très satisfaisant de l'école de voile pour la 1^{ère} année d'exploitation avec notre prestataire MSO (C.A.quasi identique à celui de 2016),
- L'achat de matériel collectif durable (four micro ondes, tables, bancs, rétroprojecteur, outillage portatif) dont la finalité est d'être mis à disposition de l'ensemble des sociétaires du club,
- La non-consommation du budget alloué à l'équipe de club (1500 €). Seules les opérations N-1 ont été soldées pour un montant de 470€, comme prévu lors de l'A.G. 2016,
- La provision pour charges de 4000€ incluant divers achats et charges devant être imputés à cet exercice, mais non effectués au 31/12/17 (abri pour les tables, cordages d'amarage, matériel technique collectif).

En conclusion :

- Une année budgétaire positive où l'on note que le positionnement du club en qualité d'acteur-animateur de la calanque auprès des institutions a été récompensé par une hausse importante des subventions. On notera également que les recettes annexes (école de voile + organisation de régates+ mise à disposition Club House et sponsoring) représentent 40% du budget global et sont indispensables à l'équilibre des comptes hors subventions.

Je tiens à remercier tous les membres du club qui ont participé bénévolement au fonctionnement administratif, technique et statutaire de la structure, à l'entretien du club house, aux animations de la calanque et du plan d'eau. Leur implication désintéressée garantissant la viabilité et la stabilité financière du club.

Je tiens à remercier spécialement Françoise FORGE pour son implication notamment pour la gestion des cotisations et François MELLON pour le suivi quotidien des comptes de l'école de voile et des licences.

J'adresse également mes remerciements à la Ville de Cassis, au Conseil Départemental 13 pour leur soutien logistique et financier, ainsi qu'à nos partenaires sponsors pour leur engagement à nos côtés.

Le résultat du compte d'exploitation 2017 est approuvé à l'unanimité.

6°) BUDGET PREVISIONNEL 2017 par Robert Zamparo

CHARGES		PRODUITS	
Ecole de voile: réversion MSO	12 000,00 €	Recettes école de voile	13 000,00 €
Pôle course	1 500,00 €	Participations équipe club	0,00 €
Frais d'organisation Voiles de Cassis	10 000,00 €	Subventions Voiles de Cassis (CD13, Ville de Cassis)	10 000,00 €
Assemblée Générale, fête club, Coupe de l'Union, coupe de l'amitié, défraiements, réceptions diverses	7 500,00 €	Participations: fête du club, Coupe de l'Union, coupe de l'amitié, autres participations diverses	3 000,00 €
Achats divers: outillage, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, déplacements, missions	3000,00	Cotisations sociétaires et participants	7 000,00 €
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances	2500,00		
Affiliations, engagements, participations	3 500,00 €	Subventions de fonctionnement (CD13, Ville de Cassis)	7 000,00 €
Achat licences FFV	6 500,00 €	Vente de licences FFV	6 500,00 €
TOTAL I	46 500,00 €	TOTAL I	46 500,00 €
Emploi des contributions volontaires en nature (bénévolat)	16 500,00 €	Contributions volontaires en nature (bénévolat)	16 500,00 €
Mise à disposition de biens et services (Voiles de Cassis)	3 500,00 €	Mise à disposition de biens et services (Voiles de Cassis)	3 500,00 €
TOTAL II	66 500,00 €	TOTAL II	66 500,00 €

Par rapport au réalisé 2017, ce budget présente une augmentation de 20% hors valorisation du bénévolat et mises à disposition de biens et services. Cet écart provient essentiellement des postes subventions qui ont été provisionnées du montant des demandes faites auprès des collectivités, étant entendu que le budget réel sera (re)calibré en fonction des subventions réellement attribuées.

Pour informations 2000 € ont été demandés au Conseil Départemental 13 pour le fonctionnement général du club et 10000€ pour l'organisation des Voiles de Cassis 2018, 5000 € ont été demandés à la Ville de Cassis (fonctionnement et animations)

Compte tenu des bons résultats 2017, le montant des cotisations reste inchangé pour 2018.

Comme à l'accoutumée nous adaptons le tarif des licences FFV 2018 au coût qui nous est facturé par la fédération.

Afin de mettre en évidence les coûts induits, nous avons souhaité quantifier l'apport bénévole, ainsi que les mises à disposition de biens et services dans le budget du club. Ils s'élèvent à 20.000€. Vous trouverez ci-après le détail de l'évaluation.

Réunions du Conseil d' Administration (6 réunions/an x 12 personnes en moyenne) x 3h - valorisation globale de 250 h/an x 15€ /h TTC)	3750 €
Organisation régates non défrayées + activités diverses : repas du club, A.G, Coupe de l'amitié - valorisation globale de 200 h/an x 15€ /h TTC	3000 €
Entretien club house + nettoyage calanque + actions collectives et individuelles en rapport avec la calanque - valorisation globale de 200 h/an x 15€ /h/TTC)	3000 €
Suivi et gestion école de voile et licences FFV, suivi et gestion cotisations, gestion comptable et financière globale, secrétariat général, préparation réunions,comptes rendus, rendez vous divers, prospective, représentation, missions Conseil d'Administration et Bureau Directeur - valorisation globale de 450 h/an x 15€ /h TTC)	6750 €

Maison de l'Europe et de la vie Associative

Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 <http://www.cnport-miou.org> Email : cnpm@sfr.fr

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et tous d'excellents moments festifs et de navigation en 2018

Le budget prévisionnel et le montant des cotisations sont approuvés à l'unanimité

7°) Election des membres du conseil d'administration du CNPM

Sur 71 votes exprimés, le résultat de l'élection est le suivant

Nom	Nombre de voix
Patrick ASTINOT	11
Henri BASSO	61
Noura BENRAAD	53
Pascal LEROY	60
François MELLON	66
David PIRONDEAU	43
Martine SIMSOLO	46
André TAIEB-LUTTON	13

Les 5 premiers candidats totalisant le plus de voix sont donc élus :

Henri Basso, Noura Benraad, Pascal Leroy, François Mellon, Martine Simsolo

Le président remercie les candidats et exprime le souhait de voir David Pirondeau, arrivé en 6ième position de se porter candidat sur le poste à pourvoir en tant que représentant du CNPM à L'Union Nautique. David accepte cette proposition.

8°) Désignation des membres représentant le CNPM à L'Union Nautique

Le président propose la liste des membres représentant le CNPM à L'Union Nautique suivante :

Yves Attali, Henri Basso, Olivier Brière, Yvon Chenin, Alain Conseil, Alex Gabriel, Christiane Jayles, David Pirondeau, Gérard Plaisant.

Cette liste est approuvée par l'Assemblée Générale

9°) Informations sur la Calanque

Marc De Caneva s'est excusé de ne pouvoir être présent à cette assemblée.

Philippe Denonfoux, premier adjoint à la Maire de Cassis, assiste aux débats et répond aux questions.

Le Président informe l'assemblée qu'il a eu l'assurance de la part des Affaires Maritimes que :

- l'AOT de la calanque sera renouvelée en 2019.
- L'Union Nautique siègera à la commission technique du projet de gestion qui sera arrêté en juin 2019

Les Affaires Maritimes ont demandé à la Mairie de Cassis de lui remettre avant Juin 2019

- 1 rapport sur le diagnostic Technico économique, (rapport remis fin 2017)
- 2 rapports sur un diagnostic social, en cours d'élaboration
- Un projet sur la gestion de la calanque.

Ce projet est celui de la Nouvelle Calanque, élaboré par l'Union Nautique, et dont une première version a été présentée aux plaisanciers ainsi qu'aux différents acteurs (Affaire Maritime, Parc National....) fin 2017. Ce projet est en cours de finalisation.

L'attribution de la gestion de la calanque dans le cadre d'une ZMEL (Zone de Mouillages et d'Equipements Légers) sera statuée en Juin 2019. Cette gestion peut être attribuée à la Mairie de Cassis ou à tout autre organisme public (Métropole, chambre de commerce...)

Les plaisanciers expriment leur mécontentement de la gestion actuelle de la calanque par la capitainerie, notamment par rapport à la non-surveillance des bateaux, et le laxisme dans l'entretien des mouillages et des pontons.

Le président rappelle que toute demande de d'intervention doit être consignée dans une fiche remise à la capitainerie soit directement, soit via le référent (Alex Gabriel). Ce système permet de mesurer ce qui est fait ou non par la capitainerie.

La Calanque est gérée dans le cadre d'un système public et par conséquent empreint de lenteurs administratives.

Le projet de déplacement des bateaux, a pris du retard suite au blocage des mouvements par l'UPPM. Les déplacements devraient reprendre côté CNPM en suivant le plan élaboré par le CNPM et approuvé par la capitainerie.

Le président remercie chaleureusement les membres présents pour leur participation active et leur attachement à leur club et leur donne rendez-vous devant un verre pour poursuivre les discussions.

Les questions de l'ordre du jour étant épuisées, nous clôturons cette Assemblée Générale en date du 4 Mars 2018, en approuvant le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier et procédons au renouvellement du bureau, selon le récépissé déclaré en préfecture le 25 avril 2018 et sans modification des statuts.

Le Président
Y.Attali

Le Secrétaire Général
F. Forge

Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis



Maison de l'Europe et de la vie Associative
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

Tel. : 04 42 01 04 10 <http://www.cnport-miou.org> Email : cnpm@sfr.fr